

610695412

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE



E/CN.14/L.228
11 février 1965

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9-23 février 1965

DOCUMENTS OFFICE
FILE COPY
NE TO BE TAKEN OUT

DECLARATION DE M. PHILIPPE DE SERRES
SOUS-SECRETAIRE AUX AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

L'année qui vient de s'achever a été marquée par un grand évènement dans la sphère de la collaboration économique internationale, et c'est encore sous le signe de l'esprit qui a présidé à la Conférence de Genève sur le Commerce et le Développement que s'ouvre cette réunion, ainsi que tant d'autres assemblées réunies sous l'égide des Nations Unies. C'est un départ nouveau qu'il nous faut prendre, profitant d'un élan dont la force propulsive ne s'est pas encore complètement dépensée.

Les leçons de Genève, nous les interprétons bien entendu, à la lumière des circonstances africaines et, heureusement, cette année nous trouvons dans l'évolution récente de ce continent des signes de progrès attestant qu'un effort est entrepris, qui appelle et justifie amplement une plus intense coopération à l'échelle mondiale.

Un peu partout en Afrique nous constatons une accélération du rythme de développement, de nouvelles entreprises dans la construction des routes et des centrales électriques. Presque partout aussi la conjoncture mondiale et les efforts internes ont favorisé le commerce extérieur dont l'expansion marque une courbe ascendante plus prononcée que celle du monde dans son ensemble, en volume comme en valeur, et dont les bienfaits s'étendent pour une part au moins à l'ensemble du continent, même si l'incidence la plus considérable est concentrée dans les quelques pays producteurs de pétrole et de cuivre.

C'est dans le secteur agricole que la performance reste très peu satisfaisante, voire même inquiétante. Si l'on exclut l'Afrique du Sud

l'avance globale de la production agricole reste faible, presque imperceptible, et dans une bonne douzaine de pays la production par tête d'habitant connaît un déclin. Cette situation n'est pas particulière d'ailleurs au continent mais c'est là une raison supplémentaire de rechercher les causes et les remèdes d'un mal à l'égard duquel on n'a pas encore été à même de définir les lignes d'une action pratique efficace. Et pourtant, aucune tâche n'assume aujourd'hui une importance si urgente dans la mise en oeuvre des politiques de développement. Ce qui se produit dans le secteur agricole est un facteur absolument déterminant de tout le processus de la croissance économique lorsque l'agriculture occupe plus de la moitié, et parfois les trois quarts, de la population active et lorsqu'un travailleur du secteur agricole ne produit qu'un tiers de ce que produisent les travailleurs des autres secteurs. Cette stagnation relative est d'ores et déjà en train de compromettre, ici comme ailleurs, les objectifs fixés pour la Décennie, car pour la compenser, il faudrait dans le reste de l'économie un rythme de croissance dont on ne voit nullement les signes avant-coureurs. La perspective d'une amélioration, même modérée, dans le niveau nutritionnel est en cause, et avec elle une part des espoirs fondés sur une productivité croissante. L'inflation est à redouter, et les tensions qui l'accompagnent. Un effort considérable a pourtant été fait. Des projets et programmes mettant souvent en jeu la coopération internationale ont surgi jusque dans les zones les plus reculées. Mais à ce stade, et devant la persistance du phénomène, il faut bien s'interroger, avec toute la sincérité et la perspicacité dont nous sommes capables, sur la valeur des méthodes employées. A la Conférence des planificateurs africains réunis récemment à Dakar, il semble qu'on ait généralement reconnu l'insuffisance d'une approche fondée exclusivement sur les incitations économiques et les services techniques. Une attaque sur un front plus large est nécessaire si l'on veut vaincre les résistances traditionnelles des milieux agricoles au changement. Il ne s'agit point seulement d'investir dans de nouvelles techniques, de provoquer et de garantir des rémunérations suffisantes, mais de modifier certains aspects des structures sociales et institutionnelles. Ces conclusions ont malheureusement un caractère beaucoup trop général et indiquent seulement le grand effort de réflexion et d'expérimentation qu'il

faut entreprendre pour dégager des formules d'application pratique. Il y a trop longtemps que ce problème est avec nous sans que l'on puisse faire état de progrès sérieux et les observations que nous formulons d'année en année prennent maintenant l'allure d'une vaine litanie. Sûrement cette Commission ne peut se soustraire à l'effort collectif qui est nécessaire et, en cette année si solennellement dédiée à la coopération internationale, conjointement avec l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, elle ne devrait pas avoir de propos plus urgent.

Mais plus que l'évolution de la tendance, ce sont les progrès sur le front institutionnel qui entretiennent cette année notre optimisme. Une volonté d'organisation intra-régionale salubre se manifeste dans un véritable foisonnement de projets de coopération. Certains sont seulement amorcés, d'autres ont déjà été menés à une conclusion heureuse. Dans un continent où tant de nations nouvelles comptent moins de deux millions et demi d'habitants l'on éprouve, après la première euphorie de la souveraineté, et des attributs qui s'y attachent, le besoin de se grouper, d'affirmer une interdépendance qui est inscrite dans la nature des choses au moins autant que dans l'histoire et de forger des liens économiques, administratifs, institutionnels qui soient mutuellement avantageux. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le calendrier des événements de l'année 1964 pour prendre la mesure des efforts orientés vers cet objectif. La Banque africaine de développement a vu le jour. Des doutes s'étaient naguère élevés sur l'utilité d'un nouvel instrument international de financement. Mais ceux qui sont familiers avec les problèmes du développement économique - et parmi ceux-ci la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement qui nous a tant aidé dans la réalisation de ce projet - ne s'y sont pas trompés. Nous sommes en Afrique dans une situation souvent un peu paradoxale, caractérisée tantôt par un manque de projets finançables au regard du capital disponible, tantôt par la difficulté de mobiliser des capitaux à des conditions convenables, pour des projets parfaitement bien conçus. Par sa conception, si bien adaptée à ce continent, la Banque africaine peut beaucoup pour combler ces deux lacunes, étant à la fois un bureau d'études et un agent de mobilisation du capital. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son Président, une carrière fructueuse, au profit du développement économique et de l'unité africaine. D'autres événements, moins spectaculaires, sont néanmoins symptomatiques d'une aspiration vers l'intégration qui recherche toutes les occasions de s'exprimer en des arrangements concrets: création par les pays du Maghreb d'un Comité consultatif économique et d'un Centre pour le développement industriel, Accord pour

l'établissement d'un organe intergouvernemental pour le développement du fleuve Niger, Accord de Kampala pour le renforcement du marché commun de l'Afrique de l'Est, rédaction d'un projet d'accord pour l'union douanière couvrant quatre républiques de l'Afrique équatoriale et le Cameroun, mise au point d'une Convention pour une union commerciale entre les Gouvernements du Togo, du Niger, de la Haute-Volta et de la Tunisie, échanges de vues sur l'établissement d'une zone de libre échange entre la Côte-d'Ivoire, le Libéria, le Sierra Leone et la Guinée, mise au point d'un programme de développement commun pour les pays riverains du fleuve Sénégal. On trouverait rarement dans l'histoire, concentrée en une si courte période, la manifestation d'une aspiration aussi évidente et aussi vivante vers des arrangements coopératifs, vers des institutions communes, en bref, vers la création de liens étroits destinés à concrétiser la réalité contemporaine, et inexorable, de l'interdépendance. Certaines de ces manifestations sont nées de situations bien définies et visent à des objectifs précis. Elles ne suscitent point de problèmes particuliers, elles ne sont point mutuellement exclusives et ne soulèvent point, au moins dans un avenir immédiat, de problèmes de compatibilité. D'autres sont plus générales, plus ambitieuses aussi, visant à l'établissement de formes d'association, dont les ondes peuvent se propager au delà des zones géographiques qu'elles recouvrent, et qui méritent que leur préparation et leur développement soient examinés dans leur contexte le plus large.

Le système institutionnel des Nations Unies, considérablement renforcé à la suite de la Conférence de Genève, est désormais suffisamment complet et articulé pour que tous les problèmes touchant à l'organisation des échanges commerciaux, à l'échelle régionale comme à l'échelle mondiale, puissent y être examinés en profondeur et pour que des solutions pratiques puissent y être négociées. En fait, il semble qu'entre les pays industriels, et ce qu'on appelle aujourd'hui le Tiers Monde, un type de dialogue nouveau se soit amorcé qui, s'il est convenablement orchestré, pourrait se révéler particulièrement

efficace. Ce n'est point seulement la création d'organes intergouvernementaux qui modifie le contexte de l'action internationale, mais, au moins autant, le regroupement des tendances et des forces qui s'est esquissé à la faveur de la vaste confrontation de l'an dernier, et dont la solidarité des 77 est le signe le plus frappant. Ce regroupement devrait donner aux institutions une vigueur supplémentaire. Mais il faut une stratégie appropriée pour en tirer tout le parti désirable, sinon il pourrait devenir un facteur d'immobilité plutôt que de progrès, un prétexte à la répétition indéfinie d'attitudes revendicatrices, plutôt que le moteur d'une action concrète visant à des arrangements pratiques.

Il est certaines difficultés qui peut-être sont susceptibles de se résorber plus facilement en utilisant au maximum la réalité de ce regroupement. On pense notamment aux problèmes que posent, au regard de la solidarité des 77 et d'une organisation nouvelle du système des échanges, les régimes préférentiels du Commonwealth et de la Communauté Européenne. En dépit de l'avance implicite dans certaines clauses de la Convention de Yaoundé, la persistance de ce problème est apparue comme un obstacle sur le chemin d'un système d'échanges plus favorable à l'ensemble des pays du Tiers Monde, qu'il s'agisse de l'expansion des débouchés dans les pays industriels, ou d'une action de stabilisation et d'organisation des marchés. Si la Conférence de Genève a fait ressortir de manière très nette une communauté d'aspirations, voire même une coïncidence des intérêts à long terme, dans le groupe des pays en voie de développement, elle n'a cependant point réussi à révéler les voies et moyens pratiques de résoudre les divergences qui naissent de l'existence de certains particularismes. Ce ne sont point là pourtant des difficultés qui ne puissent être surmontées dans le cadre d'un programme évolutif dont les étapes successives faciliteraient les ajustements nécessaires et qui se déploieraient dans le cadre d'une action assez large et variée pour que les sacrifices à consentir puissent trouver des compensations adéquates. Il me semble que de

telles solutions ont plus de chance de se dégager peu à peu si elles sont explorées tout d'abord par les pays africains entre eux, au sein d'un groupe homogène comme celui-ci, écartant ainsi le soupçon d'influences et de pressions extérieures prenant la forme de manoeuvres de division. Ainsi esquissées dans le milieu le plus favorable, les solutions pourraient être offertes à la négociation, fortes de l'appui d'un groupe nombreux et solidaire.

L'avantage qu'il y a de discuter ces questions au sein de votre Commission n'est pas seulement dans la tactique des négociations, mais aussi dans le fait qu'ici, plus sans doute encore que dans les nouvelles instances créées par la Conférence de Genève, l'amélioration du système des échanges internationaux peut être examinée en fonction même du développement. Ici la mise en oeuvre de politiques commerciales nouvelles, ou des règles juridiques nouvelles gouvernant les échanges, est analysée en fonction de ses incidences sur l'investissement et la production, sur le développement des ressources, les progrès de l'agriculture et de l'industrie. Dans les commissions régionales peut-être plus que partout ailleurs, il est possible de donner toute sa signification au jumelage des mots "commerce et développement".

Dans le sillage de la Conférence de Genève, votre Commission va se consacrer plus intensément encore que précédemment aux problèmes de l'intégration régionale ou multi-nationale, à la formation, entre pays africains, de marchés communs ou de zones préférentielles. Peu de domaines sont techniquement aussi complexes et peu de conclusions aussi incertaines que celles qui s'y rapportent. Il existe d'une part un certain engouement pour de telles formules, engendré par la réussite de la Communauté européenne. Parfois même, on peut noter une certaine hâte à conclure que la formule du marché commun s'applique en réalité plus naturellement aux économies des pays sous-développés, dont les marchés sont le plus souvent de si faibles dimensions, et

qu'elle ne se heurterait pas, dans leur cas, aux objections qui ont accompagné la mise en vigueur du Traité de Rome. D'autre part, et à l'inverse, au cours des années récentes, les avantages d'un certain nationalisme économique ont été soulignés. En réaction sans doute contre une orthodoxie un peu périmée, il a été fait grand cas des "tendances déséquilibrantes" qui peuvent accompagner l'ouverture des marchés, même dans un groupe restreint. Loin d'égaliser les revenus et les niveaux de l'emploi, comme le veut la théorie classique, l'ouverture des marchés provoquerait au contraire un processus cumulatif de relations perverses, selon lesquelles les ressources humaines et matérielles auraient tendance à se concentrer autour de certains pôles, dans les régions les plus prospères et jouissant du degré d'organisation économique et sociale le plus élevé. Ainsi le marché commun ou la zone de libre échange risquerait dit-on de laisser à la traîne certaines régions et de les vouer à une stagnation prolongée, les privant des impulsions qu'elles auraient pu recevoir à l'abri d'un système protecteur sur la base d'une politique gouvernementale

dynamique. Ces oppositions doctrinales se reflètent d'ailleurs dans la pratique. L'histoire de la décolonisation en Afrique et ailleurs n'est point sans offrir des exemples assez frappants de deux états d'esprit opposés. Tantôt l'intégration économique est refusée par les plus faibles, au profit d'un nationalisme économique dont ils attendent un dynamisme supérieur; tantôt, au contraire, elle a été redoutée par les plus forts attachés à protéger une zone de hauts revenus.

Une telle ambivalence des attitudes ne peut sérieusement se résoudre que par l'analyse minutieuse de situations concrètes. L'étroitesse des marchés n'est pas le seul élément, ni en toutes circonstances le plus important de ceux qui doivent être pris en considération pour décider s'il convient de s'engager dans certaines formes d'association. Si semblables que puissent paraître souvent les pays d'Afrique lorsque l'éclairage est mis sur ce seul facteur, il y a d'ores et déjà entre eux de grandes différences dans le potentiel de production, dans le niveau des revenus, dans le degré

de modernisation. Ces inégalités n'affectent pas seulement la situation présente, mais aussi le rythme des évolutions, par les différences qui peuvent exister entre la grandeur des ambitions, l'intensité des efforts de développement et l'efficacité dans l'action. Dans une situation d'inégalités trop marquées, le marché commun ne se justifie que si des mécanismes compensateurs sont mis au point. Souvent ceux-ci n'apparaissent pas lors des premières étapes, celles marquées par la libéralisation tarifaire, mais se dégagent beaucoup plus lentement lorsque l'on passe de l'étape d'un marché simplement libre à celle d'un marché institutionnalisé, dans le cadre d'un système comportant des éléments de fédéralisme ou en tout cas la possibilité d'une redistribution des revenus par le truchement des mécanismes budgétaires. Nous voyons un exemple de ce processus dans le récent Accord de Kampala, déjà cité, aux termes duquel la part dévolue à l'Uganda et au Tanzania dans les investissements nouveaux doit être augmentée manière significative, afin d'atteindre un meilleur équilibre et de recréer par là même l'image, précédemment brouillée, d'une unité

économique homogène couvrant les trois pays du marché commun de l'Est africain. Cette leçon toute récente et toute vivante ne doit pas être perdue. Dans la création du marché commun, il faut pousser le mouvement très rapidement au delà du stade des réductions tarifaires, jusqu'à la mise en place d'institutions communes, qui peuvent être de caractère fédéral, confédéral, ou simplement conjointes, mais dont la juridiction doit s'étendre sur une part importante des activités économiques et sociales des pays associés. Lorsque pour des raisons politiques, historiques ou autres, une telle évolution ne paraît pas probable, les avantages du marché commun apparaissent beaucoup moins clairement, et un certain nationalisme économique peut avoir sa raison d'être dans les premières phases de la Nation-Etat.

Il faut aussi dans ce contexte garder à l'esprit les rapports qui peuvent exister entre l'affirmation du régionalisme économique et l'évolution du système mondial des échanges. C'est un fait bien connu que des nations de faibles dimensions, de population réduite et de ressources naturelles médiocres ont réussi dans le courant de

l'histoire des performances économiques remarquables, grâce, à l'existence d'un marché mondial ouvert et à la possibilité de se spécialiser dans certaines lignes de production en vue de ce marché ouvert. Les décisions pour ou contre une certaine intégration régionale seront nécessairement conditionnées par politiques commerciales que suivront les grandes puissances industrielles, par l'accès qu'elles offriront aux biens agricoles ou industriels des pays en voie de développement, par le mécanismes de stabilisation et d'organisation qu'elles seront disposées à mettre en oeuvre. C'est peut-être une bonne chose que les différents schémas d'intégration régionale en Afrique soient encore dans un certain état de fluidité, que des options existent encore concernant les investissements majeurs, et que puissent être saisies toutes les chances qu'offrirait une amélioration du système des échanges mondiaux, avant que l'on ne soit contraint à se replier sur certaines solutions de caractère restreint qui ne seraient pas toujours les plus avantageuses.

Ce sont ces diverses options, et leurs conséquences, sur

lesquelles votre Commission se doit d'exercer une surveillance constante, sans ignorer que le motif politique est souvent le plus fort, pour ou contre l'intégration économique.

Mais en dehors des formes d'association qui mettent en jeu des arrangements tarifaires, il est des entreprises de coopération multi-nationale qui ne sont point exposées aux mêmes incertitudes ou hésitations, qui ne sont point dépendantes des décisions qui peuvent être prises dans les grands centres économiques mondiaux. Ce sont celles qui concernent la coordination des efforts dans les domaines du transport et de l'énergie. Il ne devrait point y avoir de perplexité touchant au calcul économique lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles lignes de communications ou de télécommunications, de nouvelles centrales hydrauliques ou thermiques. L'aménagement de bassins fluviaux internationaux représente évidemment un cas limite où la coopération devient une obligation, et les progrès déjà réalisés ces derniers temps devraient être le prélude d'une politique plus active.

Lorsque l'on aborde le problème de la création d'ensembles **industriels**, le problème, comme cela est apparu dès votre réunion si prometteuse de Bamako, devient plus complexe. Ici, il se pourrait que les arrangements tarifaires favorisent le progrès. Il faut examiner à ce sujet l'incidence des règles du GATT. Car si celles-ci pouvaient être assouplies pour permettre des systèmes préférentiels liés à des avantages tarifaires réciproques sur un petit nombre de produits **seulement**, les chances seraient peut-être meilleures d'une implantation rationnelle d'unités industrielles dans les pays d'Afrique, en vertu d'arrangements qui permettraient de progresser sur un front assez large pour que divers pays y trouvent leur profit. Il serait ainsi possible d'éviter le surinvestissement dans certains secteurs que l'on peut déjà voir se profiler sur d'autres continents et progresser dans le domaine de la coordination des plans et programmes sans nécessairement devoir affronter toutes les difficultés inhérentes à la création de marchés communs au sens

où ce terme conçu dans les règles actuelles.

*

Il ne faudrait pas que cette Commission, confirmée par les événements de l'an dernier dans sa vocation d'intervenir, avec le maximum d'efficacité et d'énergie, dans le processus de transformation des échanges internationaux, se laisse pour autant détourner des tâches qu'elle peut si utilement accomplir à l'égard des autres aspects du développement de ses membres. Après l'éclat de la Conférence de Genève, et avec l'institutionnalisation de nouveaux mécanismes, l'étude du problème des échanges internationaux va maintenant suivre des procédures moins spectaculaires et plus quotidiennes, s'acheminant patiemment vers des progrès dont le rythme ne saurait être très rapide. Mais la recherche d'un système mondial, plus conforme aux intérêts de vos pays, n'épuise pas les possibilités de la coopération internationale. Dans le monde

contemporain, les nations ont découvert les bénéfices considérables qu'elles pouvaient retirer d'examiner en commun leurs problèmes, même lorsque leur solution n'exige point la mise en oeuvre de traités ou d'arrangements multilatéraux, même lorsqu'elle s'inscrit toute entière dans le cadre des frontières nationales. Cette étude en commun de problèmes similaires ou voisins est une habitude récente où s'exprime une conscience nouvelle, et somme toute plus profonde, de la solidarité entre gouvernements et entre peuples, et qui me paraît être un des traits les plus significatifs de notre époque. De ce point de vue, l'institution d'une Conférence de Planificateurs, sous l'égide de votre Commission, mérite d'être salués. Sa première réunion a déjà montré à quel point le processus d'élucidation collective des problèmes individuels peut être utile. Ceci est vrai particulièrement lorsqu'il s'agit de cette discipline nouvelle que nous avons vu surgir depuis que l'éclairage est dirigé avec tant d'intensité sur les problèmes du Tiers Monde, la stratégie du développement. Au cours de sa brève carrière, elle s'est déjà incarnée dans des formules diverses et parfois contradictoires. Les **uns** accordent une priorité quasi absolue à la formation du capital, l'édification de l'infrastructure physique étant considérée comme la condition préalable d'une croissance satisfaisante. Le rythme de croissance, exprimé par une donnée quantitative, est invoqué comme le symbole même de la performance économique. Ce sont alors les projets à longue période de gestation qui absorbent le maximum de ressources et d'efforts, au détriment de ceux qui permettraient une amélioration

plus rapide des niveaux de consommation. D'autres, au contraire, ont cherché à définir des règles moins sévères et à trouver le secret d'une croissance équilibrée, même si le rythme au départ doit être plus lent. Ils mettent en lumière l'effet que ne peut manquer d'avoir sur la productivité générale une restriction par trop rigoureuse de la consommation. D'autres encore ont découvert la priorité du facteur humain, de la qualité du facteur humain, non point seulement comme l'objectif ultime de l'effort de développement, mais aussi pour le rendement même de l'économie. Ils soulignent que parfois ce facteur contribue plus directement que l'investissement physique à la réalisation de la croissance. Les programmes de préinvestissement qui s'attaquent aux conditions sociales, à l'éducation, la santé, l'urbanisme, la sécurité sociale, bref à tout ce qui affecte le milieu où se développe la production, en viennent alors à occuper la place la plus élevée dans la hiérarchie des tâches urgentes. Les dépenses naguère comptabilisées au chapitre de la consommation, collective ou privée, qu'une bonne administration se doit de limiter au minimum compatible avec la tranquillité publique, sont désormais considérées comme des éléments essentiels d'une politique de productivité, comme des investissements productifs.

Sans doute, à mesure que l'attention se déplace d'une conception vers l'autre, est-il possible de montrer que chacun de ces différents **schemas**, ou "modèles", s'applique assez exactement à telle ou telle situation donnée, mais le dédale des solutions possibles nous rend prudents à l'égard des conclusions des théoriciens, des anticipations

de l'esprit déductif. Nous sommes sensibles à l'extrême individualité de chaque situation, à la diversité qui résulte non seulement de la combinaison des facteurs de production de la théorie classique ou néo-classique, mais aussi des données politiques et sociales, de certains impératifs qui limitent et orientent les options. La stratégie du développement, cette nouvelle discipline, doit encore trop à la démarche des théoriciens, pas assez à l'expérience vécue des praticiens. Elle n'est point encore fondée sur la somme des informations, des observations, et des expériences qui lui donneraient le caractère scientifique auquel elle aspire. Et pourtant, à travers le monde, et particulièrement dans le cadre du système institutionnel des Nations Unies, avec son réseau d'organisations et de programmes, un fonds de connaissances considérable existe déjà. On peut les trouver dans les rapports et les documents officiels, dans la mémoire et la conscience des experts et des administrateurs. C'est à mobiliser ces connaissances et ces expériences, à utiliser les observations qui peuvent être faites sur une multitude de situations de fait, à les analyser et les confronter systématiquement, qu'il faut maintenant s'employer. C'est par l'expérience des praticiens, par la volonté d'en tirer tous les enseignements qu'elle comporte, que la stratégie du développement doit progresser, qu'elle nous livrera des règles à la fois plus certaines et plus subtiles. C'est une enquête généralisée qu'il faut entreprendre et poursuivre, comme une fonction continue de l'Organisation, et dans le cadre de cette enquête, vos pays non seulement recueilleront le fruit de l'expérience des autres, mais

seront eux-mêmes en mesure de contribuer, par l'exemple de leurs succès comme de leurs déboires, au progrès de l'ensemble du Tiers Monde.

*
* *

En cette année, solennellement consacrée à la coopération internationale, ce qui se fait ici atteste la vitalité des institutions que le monde s'est donné, il y a vingt ans, même si certaines pièces d'un mécanisme délicat paraissent provisoirement enrayées.

Vivre en commun les problèmes immenses du développement, il y a peu de propos qui soient aussi pertinents à cette célébration. Il y a peu de règles aussi utiles pour des nations dont plus des deux tiers n'existaient pas à l'époque dont nous marquons aujourd'hui l'anniversaire. Il n'est sans doute point de pratique qui puisse donner à la société internationale des assises plus solides et plus durables.